

Observation n° 17 : annexée au registre d'enquête le 17/05/2023

Monsieur le commissaire enquêteur,

mail

Nous sommes propriétaires de la maison située au 23 rue du Ballon, 90300 Offemont, parcelle 220.

Nous sommes donc directement impactés par la demande de Mr Ollier datant du 17/04/2023 de passer la parcelle 214 en zone constructible afin de créer 2 zones constructibles sur les parcelles 214 / 496.

Nous nous opposons fermement à ce projet.

Le choix même de nous installer avec notre famille dans cette rue en impasse en 2020 a été guidé par un cadre calme où l'environnement naturel est estimé et respecté.

Nous avons consulté au préalable de notre installation le service urbanisme de la mairie d'Offemont qui nous avait annoncé que cette zone ne ferait pas l'objet d'un projet de construction, la commune souhaitant conserver ces espaces en zone naturelle.

Cette réponse a été déterminante dans notre choix d'installation.

Une urbanisation de cet espace va donc à l'encontre du projet de respect des espaces naturels annoncé alors par la mairie, et en opposition avec la promesse d'un cadre de vie calme et non sur-urbanisé.

Sophie, Emmanuel Schoenfelder et leurs enfants.

Observation n° 18 annexée lors de la permanence du 17 mai 2023
Lettre datée du 14 mai 2023 de M. DIETRICH Elodie et de
M. CALAME Olivier
Complément à la lettre

Dans le secteur de la rue des EYGRAS, il serait objectif de réglementer les constructions de VIDE SANITAIRE et préférer les raccordements type Radié et aussi interdire les Encoches imperméables sans utilisation de matériaux drainants.

Olivier CALAME

Dietrich Elodie / Calame Olivier

Le 14/05/2023

14 rue des Eygras

90300 Offemont

0672908384 Elodiedietrich90@gmail.com

Monsieur le commissaire enquêteur.

René Bailly. Mairie d'Offemont

Observation sur l'enquête publique pour le PLU

Monsieur.

Nous habitons une maison des années 1960 (parcelles 1217 et 1307)

Depuis plusieurs années nous avons constaté une modification du sol de notre terrain (Acquis par la famille depuis l'an 2000).

En 2007 après l'urbanisme grandissant du quartier de la roselière, notre terrain engazonné et arboré s'est vu très humide avec parfois quelques centimètres d'eau aux endroits le plus bas.

Nous avons remarqué que plusieurs constructions récentes ne respectent pas la typologie du terrain :

Vides sanitaires inondables, matériaux comme enrobage ou béton au sol imperméables qui ne permettent pas au sol d'absorber l'eau de pluie naturellement.

Nos observations sur la saturation des sols nous ont permis de conseiller les voisins qui ont construit proche de chez nous.

Pour exemple monsieur Christian Dietrich qui a construit un bâtiment sur la parcelle 1306, à modifié son projet de vide sanitaire en radié grâce à nous.

D'autres ne nous ont pas écouté et rencontrent des soucis aujourd'hui !

Nous possédons les parcelles 1224, 1225, 1221, 1222, 1229 et envisageons un futur projet de construction d'une maison individuelle plain pied adaptée à mon handicap.

Notre engagement : construire sur un radié dans la partie la plus élevée du terrain, utilisé des matériaux perméables autour de la construction et du cheminement de voirie et rétention des excédents d'eaux de pluies dans des cuves de récupérations.

Etant sensible à l'écologie et à l'équilibre de la nature nous avons depuis des années, planté de nombreux arbres et buissons pour améliorer le drainage et l'absorption de l'excédent d'eau pluviale.

Nous espérons ne pas être pénalisés par un éventuel changement du PLU qui anéantirait notre projet.

En espèrent que notre avis vous aidera à mieux comprendre notre requête.

Cordialement.

Observation n° 19 inscrite au registre d'enquête lors de la permanence
du 17 mai 2023.

Jean STREICHER 15 Rue du Clair Bois

Le Transfert du Stand de Ter de l'Arsolet au
Rudolph est totalement inapproprié car
On déplace un problème d'un lieu à un autre
Le Rudolph n'est qu'à 350m des Sairas,
Les premières habitations
Il y a bien d'autres opportunités pour ce
projet dans la ceinture fortifiée de Belfort
comme, par exemple, le fort Lachaux
(cela a été fait pour)

Cette zone devrait redevenir Naturelle et
être en NL

Observation n° 20

BLANCO Julien, 23 Bis RUE DU BALLON 90300 OFFENONT.

Je m'interroge sur la faisabilité de construire 2 maisons
sur la parcelle 214. En effet, la configuration et la
nature du terrain (en pente et terrain gorgé) ne s'y prête
pas du tout.
D'autre part, l'accès n'est pas faisable.
Cette demande va à l'encontre de la volonté de la commune.

Julien Blanco

Observation n° 21

Mrs GONZES Jesus Manuel, 21 Rue Marie Curie 90300 OFFENONT.

nous souhaiterions construire un garage pour un véhicule en limite de propriété
avec Mr Dabou qui est constitué d'une clôture en panneaux de 2 mètres et des tuyaux de son
côté et avec des distances actuelles c'est impossible idem pour le côté opposé, pour
ne pas avoir le garage en plein milieu et en plus ça cacherais la vue sur notre
maison.

Consulamer

